

POINT PARFUMS DIGITAL
Société anonyme à conseil d'administration
au capital de 252 000 euros
Siège social : 101 Avenue des Champs-Élysées
75008 PARIS
481 981 199 RCS Paris

ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JUIN 2017

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS

RESOLUTIONS ORDINAIRES :

REMIERE Résolution - Approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME Résolution - Affectation du résultat - Distribution de dividendes

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 6 169 euros de la manière suivante :

- Origine : Résultat déficitaire de l'exercice de 6 169,00 euros ;
- Affectation de la totalité des pertes de l'exercice au report à nouveau, soit 6 169,00 euros ;
- Solde du report à nouveau, soit 124 933,00 euros.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME Résolution - Conventions réglementées

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

RESOLUTIONS EXTRAORDINAIRES :

QUATRIEME Résolution – Transfert de siège social

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de transférer le siège social du 101 Avenue des Champs-Élysées, 75008 PARIS au 7 Rue Mireport, 33310 LORMONT. En conséquence, l'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé au 7 Rue Mireport, 33310 LORMONT ».

Le reste de l'article est inchangé.

CINQUIEME Résolution - Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.